

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'HYDRAULIQUE  
VILLAGEOISE ET DU  
DEVELOPPEMENT RURAL

-----  
**CABINET**  
-----

Personne Responsable des  
marchés publics

REPUBLIQUE TOGOLAISE  
Travail-liberté-Patrie



Investir dans les populations rurales

*Recrutement d'un consultant national pour l'évaluation à mi-parcours du COSOP*

## **Mandat du consultant pour les prestations sus décrises**

Février 2024

*Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA)-Recrutement d'un consultant national pour l'évaluation à mi-parcours du COSOP*

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

PROJET D'APPUI AU MECANISME INCITATIF DE  
FINANCEMENT AGRICOLE FONDE SUR LE  
PARTAGE DE RISQUES (ProMIFA)

Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et  
du développement rural (MAHVDR)/ Projet d'appui au  
mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le  
partage de risques (ProMIFA)

## **Mandat portant sur la prestation de services de conseil**

pour

*le «Recrutement d'un consultant national pour l'évaluation à mi-parcours du COSOP »*

Référence:

Date de soumission:

*Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA)-Recrutement d'un consultant national pour l'évaluation à mi-parcours du COSOP*

## **Mandat**

### ***Recrutement d'un consultant national pour l'évaluation à mi-parcours du COSOP***

#### **1. Client**

Le client de cette mission est : Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique Villageoise et du Développement Rural (MAHVDR).

#### **2. Informations générales sur le pays**

La République togolaise est entrée dans une nouvelle ère de développement avec pour ambition d'atteindre l'objectif suivant : « *transformer structurellement son économie pour favoriser une croissance forte, durable, résiliente et inclusive à même de créer des emplois décents et d'améliorer le bien-être social* ».

Par conséquent, le Gouvernement togolais a établi, pour la période 2020-2025, une feuille de route servant de cadre de référence national. Son ambition consiste à faire du secteur agricole « un véritable moteur de croissance et de création d'emplois ».

Répondant à cette priorité, le programme d'options stratégiques pour le pays (COSOP) 2022-2027 vise à accélérer la transformation de l'agriculture familiale au Togo et son adaptation aux changements climatiques en vue de réduire durablement la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par la réalisation de trois objectifs stratégiques : (i) élaborer des systèmes de production inclusifs grâce auxquels les petits producteurs et leurs organisations pourront accéder à des technologies efficientes et résilientes face aux changements climatiques, ainsi qu'à des savoirs en la matière ; (ii) faciliter l'intégration des exploitations familiales, des femmes et des jeunes ruraux aux marchés agricoles et aux partenariats commerciaux en vue d'accroître la valeur ajoutée et de créer des perspectives d'emploi en tirant parti des possibilités offertes par la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) ; (iii) institutionnaliser un dialogue inclusif au niveau sectoriel, avec la participation active des organisations de producteurs, des collectivités régionales, du secteur privé et des organisations de la société civile à la préparation, à la mise en œuvre et à la coordination des stratégies et programmes du secteur agricole.

### 3. Genèse du projet

Le ProMIFA a été conçu en 2018 pour renforcer le Mécanisme Incitatif de Financement Agricole (MIFA) basé sur le partage de risques qui est l'un des outils promus par le Gouvernement togolais, afin de pallier aux problèmes de financement de l'agriculture.

Pour renforcer l'opérationnalisation du MIFA, le gouvernement togolais a sollicité et obtenu en 2019 l'appui technique et financier du Fonds international de développement agricole (FIDA) pour l'élaboration, le financement et la mise en œuvre du Projet d'appui au Mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA).

L'objectif de développement du projet est d'offrir aux acteurs des chaînes de valeur agricoles organisées et performantes, un accès durable aux marchés et à des services financiers et non financiers adaptés.

Le ProMIFA est un projet d'envergure nationale mis en œuvre à travers trois composantes : (i) Composante 1 « Appui technique au développement des chaînes de valeur agro-pastorales et à l'accès au marché » ; (ii) Composante 2 « Appui au développement des produits et services financiers » ; (iii) Composante 3 « Appui institutionnel au MIFA, coordination et gestion du projet ».

Les résultats attendus du projet sont les suivants : (i) la productivité et la qualité des produits et services des petits producteurs organisés et des autres acteurs des chaînes de valeur agropastorale sont améliorées et leur accès aux marchés est accru ; (ii) l'accès des petits producteurs, de leurs organisations et des autres acteurs des chaînes de valeur agropastorale à des services financiers adaptés est amélioré ; (iii) le MAHVDR est consolidé et performant dans la mise en œuvre de la stratégie de développement agricole togolaise. Le projet s'adresse principalement (i) aux petits exploitants agricoles des filières ciblées et leurs organisations professionnelles (coopératives, unions, fédérations);( ii) les ménages agricoles vulnérables et les jeunes entrepreneurs; (iii) les micros et petites entreprises rurales et autres acteurs en amont et en aval de la production, comprenant les activités et métiers connexes, dont la distribution d'intrants, la commercialisation, la transformation, l'artisanat (l'installation et l'entretien des équipements agricoles) et la fourniture d'autres services. Au terme de la mise en œuvre du projet, il est attendu de toucher 50 000 ménages représentant 300 000 bénéficiaires directs, dont 40% de jeunes des deux sexes, 30% de femmes adultes.

Dans sa seconde phase, le ProMIFA a connu un changement d'ancrage institutionnel et est désormais placé sous tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural (MAEDR) avec la gestion du projet dorénavant assurée par une Coordination opérationnelle déléguée (COD), à l'instar des cadres de pilotage et coordination défini par le PNIASAN 2017-2025.

L'approche de mise en œuvre du projet est le « faire-faire » et le « faire avec » en privilégiant, autant que faire se peut, des prestataires de services existants et des opérateurs privés nationaux ou des organismes nationaux, régionaux, voire internationaux, spécialisés, ayant fait leurs preuves ou ayant déjà établi des relations ou des modèles d'accompagnement dans le domaine de la finance rurale et de l'organisation des chaînes de valeur agricoles.

#### **4. Informations générales relatives à la mission**

Le Gouvernement du Togo et le Fonds International de Développement Agricole (FIDA) ont élaboré et mis en œuvre de manière participative et inclusive en 2019, le document d'options stratégiques du FIDA pour le Togo (COSOP) couvrant la période 2022-2027. Le COSOP est un cadre général permettant d'effectuer les choix stratégiques relatifs aux opérations du FIDA dans un pays donné et de déterminer les possibilités de financement par l'institution.

Le COSOP-Togo vise à accélérer la transformation de l'agriculture familiale au Togo et son adaptation aux changements climatiques en vue de réduire durablement la pauvreté et d'améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Les objectifs stratégiques du COSOP-Togo sont les suivants : : (i) développer des systèmes de production inclusifs qui pérennissent l'accès des petits producteurs et de leurs organisations aux technologies et connaissances performantes et climato-résilientes ; (ii)) faciliter l'intégration des exploitations familiales, des femmes et des jeunes ruraux dans le marchés agricoles et les partenaires d'affaires, en vue d'accroître la valeur ajoutée et créer des opportunités d'emploi ; (iii) institutionnaliser le dialogue inclusif au niveau sectoriel avec une implication active des organisations de producteurs, des collectivités territoriales et du secteur privé dans le processus de préparation, de mise en œuvre des stratégies et programmes du secteur agricole et dans la coordination.

Le Programme Pays du FIDA au Togo comporte actuellement deux (02) opérations en cours : (i) le Projet d'appui au mécanisme Incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA), qui est dans sa deuxième phase de mise en œuvre, et (ii) le Programme Régional d'Intégration des Marchés Agricoles (PRIMA), qui est dans sa phase de démarrage des activités.

Le ProMIFA a été conçu en 2018 pour renforcer le Mécanisme Incitatif de Financement Agricole (MIFA) basé sur le partage de risques qui est l'un des outils promus par le Gouvernement togolais, afin de pallier aux problèmes de financement de l'agriculture<sup>1</sup>. Pour une durée de 6 ans, la mise en œuvre du ProMIFA est prévue en deux phases dont une phase préparatoire de deux (02) ans, axée sur la mise en place des dispositifs de mise en œuvre et une deuxième de quatre (04) ans visant la réalisation des investissements et la consolidation. Au cours de la mise en œuvre de la première phase du projet, la structure du MIFA, initialement prévu pour coordonner la mise en œuvre de la phase 2, a connu un changement institutionnel marqués par une ouverture plus importante à la participation du secteur privé, désormais majoritaire au capital dudit mécanisme. Des échanges entre le Gouvernement togolais et le FIDA ont abouti à un transfert de la tutelle du projet du Ministère de l'Economie et des Finances au Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural et à un désengagement du MIFA.

A partir de juin 2023, le ProMIFA a amorcé son entrée dans les opérations d'investissements pour une période 5 ans soutenue par un financement additionnel d'un montant 15,6 millions d'Usd approuvé par le FIDA en décembre 2022. Ce financement compense le gap issu de la formulation du projet en 2018 et amende l'accord de financement initial portant la contribution du FIDA à 23,06 millions d'Usd.

Le PRIMA est né de la volonté des gouvernements de la République du Bénin et de la République togolaise qui se sont accordés avec le FIDA pour établir un cadre de réflexion régional pour booster la production agricole à travers l'augmentation des échanges commerciaux agricoles entre les deux pays. Le PRIMA est mis en œuvre par le biais de deux projets nationaux (PRIMA-Bénin et PRIMA-Togo) sur une période de 6 ans en ciblant particulièrement les corridors commerciaux transfrontaliers communs aux deux pays et aux autres pays de la CEDEAO. La dimension régionale du PRIMA sera coordonnée par une unité régionale d'assistance technique (UniRAT) logée au sein de l'Agence Régionale pour l'Agriculture et l'Alimentation (ARAA) basée à Lomé au Togo. Elle accompagnera principalement les actions de coordination régionale, suivi-évaluation et gestion des connaissances, intégration des marchés, dialogue politique et mise en œuvre de l'engagement citoyen.

*Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA)-Recrutement d'un consultant national pour l'évaluation à mi-parcours du COSOP*

La revue à mi-parcours intervient dans la mise en œuvre des programmes pays du FIDA. A cet effet, le ProMIFA sollicite l'expertise d'un consultant national pour la réalisation de ladite mission.

Les présents termes de référence précisent les cahiers de charges du consultant national à recruter et le cadre de la réalisation de sa mission qui s'inscrit dans le cadre de l'activité « 31109- *Revue à mi-parcours du COSOP*» du PTBA 2025 du ProMIFA.

## 5. Objectifs généraux

Le COSOP Togo repose sur une théorie du changement qui propose de transformer l'agriculture familiale et de l'adapter durablement aux changements climatiques et à d'autres types de chocs. L'objectif de ce programme est de contribuer : i) à réduire les effets de la pandémie de COVID-19 sur l'économie rurale ; ii) à améliorer le contenu et la performance du portefeuille de projets de développement actuel en préparant une nouvelle opération qui vise à optimiser ses effets sur les groupes cibles. La mise en œuvre du COSOP tiendra compte des enseignements tirés du programme de pays, et s'appuiera également sur l'avantage comparatif du FIDA s'agissant de cibler et de renforcer les moyens d'existence et la résilience des populations rurales dans le contexte des changements climatiques.

Le COSOP vise à atteindre quelque 150 000 exploitations familiales, soit environ 795 000 personnes (dont 50% de femmes et 40% de jeunes), tout en contribuant aux objectifs de développement durable n°s 1, 2, 5, 8, 9, 10 et 13. Les interventions viseront les zones prioritaires de réduction de la pauvreté définies dans le cadre de la feuille de route du Gouvernement, et prévoiront des zones de développement agricole planifié et des agropôles.

Dans un premier temps, la mise en œuvre du COSOP reposera sur un mécanisme de coordination au niveau des projets, sous l'autorité des ministères de tutelle. Par la suite, ce mécanisme sera progressivement remplacé par un plan de coordination consolidé à l'échelle du programme, qui sera piloté par le Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural (MAHVDR).

La coordination s'appliquera notamment aux partenariats stratégiques, aux examens conjoints et aux synergies opérationnelles. Le COSOP contribuera à mobiliser des cofinancements en tenant compte des avantages comparatifs des partenaires, en particulier ceux des autres organismes des Nations Unies, qui viendront probablement compléter les activités du FIDA sur le terrain.

## 6. Objectifs de la mission

De manière globale, l'examen à mi-parcours évaluera les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des résultats tels que spécifiés dans le document du COSOP Togo 2022-2027.

Spécifiquement, il s'agit de :

- Analyser l'impact des programmes et projets en cours d'exécution sur le niveau de pauvreté et son efficacité sur le développement ;
- Examiner la pertinence des objectifs stratégiques du COSOP dans le contexte changeant de pays - y compris les changements dans les stratégies de réduction de la pauvreté, d'autres politiques gouvernementales, et les conditions économiques et politiques ;
- Evaluer la réalisation des objectifs stratégiques du COSOP y compris les thématiques transversales ;
- Formuler des recommandations pour l'atteinte des résultats escomptés du COSOP

### 7.1. Etendue de la mission

La mission du cabinet portera sur les axes suivants :

- *la conception d'une note méthodologique*
- *l'élaboration des questionnaires*
- *l'échantillonnage*
- *les enquêtes de terrain*
- *la facilitation des rencontres avec les parties prenantes*
- *la co-animation des ateliers de concertation*
- *l'analyse des documents existants*
- *la production des rapports*

## **7.2. Résultats attendus et livrables**

Au terme de la mission du consultant, il est attendu les livrables ci-après :

- Un document méthodologique de conception de l'évaluation à mi-parcours qui présentera la méthodologie qui sera utilisée par le consultant, le plan de travail détaillé avec des échéances pour chaque étape ;
- Un rapport initial ;
- Un rapport final ;
- Une présentation PowerPoint des résultats de la revue à mi-parcours.

## **7.3. Approche méthodologique**

Le consultant national travaillera en étroite collaboration avec les experts internationaux du FIDA recrutés à cet effet. Il exploitera toutes les sources d'information pertinentes, y compris la documentation existante, et examinera les indicateurs du cadre de gestion des résultats du COSOP.

Le consultant national appuiera les experts internationaux du FIDA dans l'élaboration de la méthodologie d'évaluation et les outils nécessaires à la collecte et l'analyse des données. La collecte d'informations concernera aussi bien des données qualitatives que quantitatives, et portera sur les différents groupes cibles visés par le COSOP. Il facilitera et animera les consultations avec les parties prenantes et effectuera des visites de terrain.

Le consultant national appuiera les experts internationaux du FIDA dans la rédaction des rapports ainsi que la prise des notes et l'intégration des commentaires dans le rapport définitif. Lors de la rédaction du rapport, le consultant national travaillera en étroite collaboration les experts internationaux du FIDA, le Ministère chargé de l'agriculture et les autres partenaires de mise en œuvre, afin de permettre un processus d'apprentissage et de maximiser la transparence et la responsabilisation.

## **8. Lieu et délai d'exécution et déroulement des activités**

La mission se déroulera à Lomé et à l'intérieur du pays. La durée de la mission du consultant est de 30H/J répartis sur trois (03) mois à compter de la date de mise en vigueur effective du contrat.

## **9. Coordination du projet**

Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA)-COD ProMIFA, 3 Avenue Duisburg, Bâtiment (FSRP, ProMIFA et PRIMA), 2<sup>e</sup> étage, 1<sup>er</sup> bureau en face des escaliers, BP : Tél : +228 90 45 38 74/90 06 04 27/90 06 43 51/90 20 40 42, email : [promifa2023@gmail.com](mailto:promifa2023@gmail.com)

## **10. Services et équipements à fournir par le client**

Le Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique villageoise et du développement rural (MAHVDR)/Projet d'appui au mécanisme incitatif de financement agricole fondé sur le partage de risques (ProMIFA) mettra gratuitement à la disposition du consultant, aux fins de l'exécution des Prestations, des services, installations et propriétés nécessaires. Il s'agit entre autres des documents de projets, des manuels ou toute autre documentation jugée nécessaire.

Les experts domaines et les cadres des services techniques du MAHVDR impliqués pourraient être mis également à contribution au besoin pour la réussite de la mission du consultant.

## **11. Services et équipements à fournir par le consultant**

Le consultant est censé mobiliser les équipements ainsi que le matériel informatiques et bureautique pour la réussite de sa mission.

## **12. Profils des intervenants sur les activités**

Pour mener à bien son mandat, le prestataire doit répondre aux exigences suivantes :

- Avoir une formation universitaire de niveau minimum BAC + 5 en économie, socio-économie de développement, en économie rurale ou en agroéconomie ;
- Justifier d'une expérience de dix (10) ans au moins en conception, analyse et/ou exécution des programmes/projets ;
- Avoir exécuté avec satisfaction au moins cinq (05) missions d'évaluation finale des programmes/projets de développement au Togo ou en Afrique ;
- Avoir exécuté avec satisfaction au moins deux (02) missions de revue à mi-parcours des programmes pays de bailleurs de fonds ;
- Une expérience avec le FIDA serait un atout.

## **13. Norme d'exécution des prestations et confidentialité**

Le consultant devra exécuter les prestations et remplir ses obligations avec diligence et efficience, conformément à ce qui est prévu dans les offres techniques et financières.

Tout document produit dans le cadre de la mission est la propriété du projet.

#### 14. Méthode de sélection

La méthode de sélection requise est celle de la « Sélection d'un Consultant individuel » conformément au guide de passation de marchés du FIDA et à la réglementation nationale. Les soumissionnaires seront classés, à l'issue de l'évaluation des MI, par ordre de mérite. Le soumissionnaire le mieux qualifié techniquement et classé premier (1er), sera invité à soumettre une proposition technique et celle financière, sur la base desquelles s'effectueront des négociations en vue d'une contractualisation pour l'exécution de la mission, objet de concurrence.